



PRÉFET DE L'ORNE

**Direction départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations de l'Orne**

**Alençon, le 15 avril 2013**

*Service cohésion sociale*

Cité administrative – Place du général Bonet – CS 50003  
61013 ALENÇON cedex

**Affaire suivie par :** Alexandre RIPAULT  
**Tél. :** 02 33 32 50 21  
**Courriel :** [ddcspp@orne.gouv.fr](mailto:ddcspp@orne.gouv.fr)

### **Compte rendu de la réunion des coordonnateurs des politiques éducatives locales (PEL) du 29 mars 2013, Sous-préfecture d'Argentan**

#### **Présents :**

- BARRANGER Anelyse, IEN Information Orientation – DSDEN
- BASSE Stéphane, CDC du pays d'Andaine
- BEAUFILS Christian, familles rurales de Basse-Normandie - coordonnateur Ed. Pop.
- BENE Nathalie, CDC bocage de Passais - coordonnateur CEL
- BENE Patricia, CDC du Domfrontais - coordonnateur CEL
- BIEGLÉ Evelyne, Mairie de Radon
- BLOUET Aurélie, CDC canton de Tinchebray - référente enfant/jeunesse
- DANJOIN Sébastien, CEMEA de Basse-Normandie
- DELAHAIE Jean-Luc, directeur éducation / cohésion sociale à Argentan
- DESPIERRES Frédérique, Education Nationale
- FORTIN Anthony, CDC Perche du Sud
- GAUTIER Cécile, Mairie de l'aigle
- GUILLAUME Jean-Luc, MSA site Alençon
- GUILLET Thibaut, inspecteur de la jeunesse et des sports à la DDCSPP de l'Orne
- GRIMALDI Blandine, directrice de la DDCSPP de l'Orne
- GROSSET Marion, CEMEA BN
- JAFFRET Florence, CAF de l'Orne
- JAMBIN BURGALAT Florent, chef du service cohésion sociale de la DDCSPP de l'Orne
- LECERF Nicole, élue à la municipalité d'Argentan
- LE DÉAN Monique, élue à la commune d'Aube - coordonnateur PEL
- LEPelletier Arthur, conseiller d'éducation populaire à la DDCSPP de l'Orne
- LEROYER Nathalie, Communauté d'agglomération du Pays de Flers - directrice cohésion sociale
- LETINTURIER Thérèse, Mairie de la Ferté Macé
- MARIE Emilie, association D'Écouves Verte
- MAUGER Fabienne, IEN Alençon 1 – DSDEN
- MONTIER Elise, CDC du Haut Perche
- MOUSSAY Fabienne, Mairie de la Ferté Macé - service éducation jeunesse
- PARRAIN Stéphane, Ville et CU Alençon
- PESCHET Arnaud, Commune d'Athis de l'Orne - service animation/jeunesse
- RIPAULT Alexandre, secrétariat administratif à la DDCSPP de l'Orne
- RUSSEAU Delphine, CDC du bassin de Mortagne au Perche
- THOMAS Aurélie, CDC Vallée de la Haute Sarthe
- THOMAS Magali, CDC Perche Rémalardais - Directrice Enfance/jeunesse et scolaire

- TOREAU Céline, CDC du bassin de Mortagne au Perche
- TOUATI Tahar, com. d'agglomération du Pays de Flers – chargé développement à la vie de quartier et à l'animation sociale et éducative
- VANDERRIELE Mélanie, CDC du Val d'Orne

\*\*\*

### **Séquence 1 (9h30-10h30) :**

Objet : réflexion collective sur les intérêts et objectifs (1) et les attentes ou difficultés pressenties (2) dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

Modalités : constitution de trois groupes de travail chargés de dégager trois à cinq intérêts et attentes classés par ordre d'importance puis synthèse réalisée en « grand groupe ».

- « intérêts » :
  - . prendre en considération les différents temps de l'enfant ;
  - . organiser la continuité éducative ;
  - . définir la place des parents ;
  - . renforcer les collectivités territoriales dans leur fonction de pilotage ;
  - . clarifier l'intention politique et les compétences en matière éducative au sens large ;
  - . renforcer le partenariat entre l'école, les collectivités, les associations, ...
  - . reconnaissance des professionnels de l'animation : légitimer la fonction de coordonnateur et des professionnels de l'éducation non formelle.
  
- « attentes » :
  - . faire travailler tous les acteurs concernés (associations, élus, enseignants) ;
  - . expérimenter des projets et des actions ;
  - . clarifier les compétences juridiques des différents partenaires et intervenants ;
  - . hiérarchiser les différents niveaux de projets dans le temps ;
  - . impliquer les élus politiques et associatifs ;
  - . construire une politique à plus long terme ;
  - . harmoniser la temporalité des objectifs et des contrats (CEJ, PEL, financement annuel scolaire ou civil)
  - . mise en cohérence des attentes des différentes institutions : orientation politique commune, objectifs communs, calendrier, ... ;
  - . accompagnement des projets de territoires ;
  - . présence des services de l'Education Nationale dans les territoires (représentation institutionnelle).

\*\*\*

### **Séquence 2 (10h30-11h30) :**

Objet : réflexion collective sur les notions de projet éducatif territorial (PEdT) et de projet éducatif local (PEL), leurs différences, leur articulations, ...

Modalités : constitution de trois groupes de travail chargés d'examiner la notion de PEL ou de PEdT selon une grille de lecture commune avant une synthèse et discussion organisée en « grand groupe ».

Synthèse :

	PEL	PEDT
<b>Caractère obligatoire</b>	Pas obligatoire	Conseillé, obligatoire si demande de dérogation au cadre national
<b>Durée de validité</b>	1 an, en l'état Perspective pluriannuelle	3 ans
<b>Initiative, portage</b>	Collectivité	Collectivité (idem + dimension technique)
<b>Personnes et structures ressources</b>	DDCSPP, DSDEN (dont enseignants), CAF, MSA, CG, associations d'éducation populaire départementales /régionales, coordonnateurs, réseaux professionnels départementaux/nationaux, associations locales, parents d'élèves	Idem
<b>Bénéficiaires</b>	0-25 ans	2-12 ans (en l'état actuel)
<b>Intervenants de terrain</b>	Membres de la communauté éducative : enseignants, ACM, associations locales, bénévoles, services communaux et communautaires (dont ATSEM), ...	Idem
<b>Validation institutionnelle</b>	Comité de pilotage local Conseil municipal ou communautaire (selon les compétences)	Conseil municipal ou communautaire selon les compétences et selon « <i>le périmètre d'action cohérent</i> » (Comité de pilotage ?) Validation : DASEN + préfet (via DDCSPP)
<b>Support, forme</b>	Projet ou contrat à l'origine ; aujourd'hui forme libre	Projet écrit sous forme de contrat
<b>Temporalité</b>	Tous les temps : famille, école, garderie, loisirs (péri et extra-scolaire)	Essentiellement sur le temps périscolaire
<b>Moyens humains</b>	Coordonnateur Selon le projet et les actions, les intervenants associatifs, municipaux ou communautaires,	Idem
<b>Moyens matériels</b>	Locaux, équipements et matériels municipaux, communautaires, associatifs	Enjeux accru de partage de locaux et de matériel
<b>Moyens financiers</b>	Logique « d'amorce » de la part de l'Etat Contribution par la collectivité porteuse	Logique d'amorce de la part de l'Etat pour les collectivités engagées en 2013 (possible prolongation en 2014 pour les collectivités éligibles à la DSU cible ou à la DSR cible) Contribution par la collectivité porteuse
<b>Modalités de pilotage</b>	Orientation politique (conseil municipal ou communautaire), définition et suivi objectifs opérationnels (comité de pilotage), animation/coordination (coordonnateur)	Idem
<b>Méthode</b>	Démarche de projet	Idem
<b>Objectifs, finalités</b>	Orientations politiques et stratégiques en matière éducative, avec un volet opérationnel	Projet de fonctionnement, d'organisation S'intègre dans le PEL

### **Séquence 3 (11h30-12h30) :**

Objet : approche des incidences de la réforme des rythmes scolaires sur la promotion des PEL dans l'Orne et définition des perspectives d'organisation du suivi de la réforme.

Modalités : réflexion collective sur la base des séquences 1 (« intérêts et attentes à l'égard de la réforme des rythmes scolaires ») et 2 (« réflexion sur les notions de PEL et de PEdT »).

Constats :

- le PEL concerne par principe l'ensemble des temps de l'enfant ;
- le PEL, qui traduit l'intention éducative de la collectivité, comporte une forte dimension politique ;
- le PEL peut avoir préexisté au PEdT ;
- le PEdT apparaît principalement comme un outil d'organisation d'aide à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires ;
- le PEdT ne s'applique cette année qu'aux collectivités mettant en œuvre la réforme en septembre 2013 ;
- PEL et PEdT se fondent sur un principe fondamental (continuité éducative) et une approche méthodologique (méthode de projet) communs ;
- la définition et la mise en œuvre d'un PEL dépasse et facilite l'élaboration d'un PEdT.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de reconduire l'encouragement des services de l'Etat et des ses partenaires à la mise en œuvre des PEL au cours de l'année scolaire 2013-2014.

A cet effet, la DDSCPP proposera à nouveau trois types d'interventions :

- animation en réseau (coordonnateurs, élus) ;
- soutien financier à la mise en œuvre d'actions structurantes au sein des PEL ;
- accompagnement individualisé des collectivités engagées dans la définition ou la mise en œuvre de PEL.

Information sur le calendrier PEL :

- lancement de l'appel à projet 2013/2014 par la DDSCPP de l'Orne le 15 avril 2013
- retour des demandes par les collectivités avant 15 juin 2013
- réponse des décisions d'attribution le 12 juillet 2013

Les modalités de suivi de l'élaboration des PEdT par les services de l'Etat et leurs partenaires seront prochainement arrêtées.